



LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent avoir des revenus fiscaux de référence (année n-2) qui ne dépassent pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B et C
1	23 878 €
2	31 841 €
3	36 831 €
4	40 812 €
5 et plus	44 782 €

LE LOGEMENT

- Un logement ayant fait l'objet d'un agrément par les services de l'état.
- Un logement intégré à une convention signée entre Caen la mer et le promoteur.
- Un prix au m² qui ne doit pas dépasser **2 906,52 € TTC** sur les communes situées en zone B1 et **2 536,22 € TTC** sur les communes situées en zone B2, et **2 218,66 € TTC** sur les communes situées en zone C.



AVANTAGES FISCAUX



Exonération de taxe foncière pendant 15 ans.
Tva à taux réduit 5,5%.
Cumulable avec un PTZ+, etc.